

# Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## Mairie

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Serge ANFRAY

Absents excusés : MM. Benoît LAVARDE, Raymond GIRARD

Absents non excusés : MM. Pauline BOSCHER, Yohann GARREAU

Date des convocations : 29 novembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Benoît LAVARDE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc VARIN pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Raymond GIRARD, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention à l'Union de Commerçants et Artisans de Saint Clair sur l'Elle

#### **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/01 : ADHÉSION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-LÔ AGGLO**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat n'assurent plus l'instruction du droit des sols des communes incluses dans un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10.000 habitants disposant d'un document d'urbanisme (plan local d'urbanisme - carte communale).

Le désengagement de l'Etat a conduit la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo à créer un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols.

Ce service constitué en 2015 ne se trouve plus suffisamment structuré pour les raisons suivantes :

- Augmentation constante depuis 2019 du volume de dossiers à instruire ;
- Financement du service instructeur via une attribution de compensation : Or, la délivrance des autorisations d'urbanisme n'est pas une compétence transférée à la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo.
- Constatation d'une pré-instruction hétérogène par les communes membres ;
- Impacts de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
- Participation à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens, il est proposé de modifier les modalités de fonctionnement et de financement du service mutualisé d'instruction du droit des sols afin d'adapter le dimensionnement du service à l'activité réelle.

Une convention d'adhésion est établie dans les mêmes conditions pour toutes les communes du territoire qui souhaitent en bénéficier.

Il est prévu deux niveaux de services. Le Conseil municipal en a pris connaissance. Il retient le niveau 1.

#### Niveau de service 1 : « standard »

*La commune assurera les missions suivantes :*

- *Conseil aux pétitionnaires et délivrance des informations de premier niveau ;*
- *Numérisation des dossiers dans le logiciel métier ;*
- *Enregistrement des dossiers dans le logiciel métier ;*
- *Délivrance des autorisations d'urbanisme ;*
- *Contrôle des autorisations délivrées.*

*Le service instructeur assure les missions suivantes :*

- *Vérification des dossiers enregistrés et numérisés par les communes ;*
- *Consultation des services ;*
- *Réalisation de complétude du dossier ;*
- *Transmission d'une proposition de décision au maire.*

La facturation est basée sur l'activité réelle (nombre de dossiers déposés entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre de chaque année.)

La prestation du service niveau 1 est facturée annuellement (Année N) à chaque commune sur une base de calcul composée :

- Pour 35 % sur le nombre d'actes pondérés déposés au nom de la commune au cours de l'année N-1,
- Pour 65 % sur la population totale au recensement INSEE (dernière année de référence officielle)

La commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

#### **DECIDE**

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur le territoire de la Commune au service d'application du droit des sols de SAINT-LÔ AGGLO avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- d'opter pour le service de niveau 1 tel que prévu dans la convention d'adhésion,
- de résilier la convention de mise à disposition du service mutualisé d'instruction actuellement en vigueur avec prise d'effet de la résiliation au 31 décembre 2021,
- de valider la sortie de l'attribution de compensation pour le financement du service d'application du droit des sols,
- de contribuer au financement du service d'application du droit des sols via une facturation annuelle basée sur l'activité réelle dont les modalités figurent dans la convention d'adhésion.

#### **APPROUVE**

Les termes de la convention d'adhésion au service d'application du droit des sols de SAINT-LÔ AGGLO.

#### **AUTORISE**

Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **CHARGE**

Madame le Maire d'informer le Président de la Communauté d'Agglomération SAINT-LÔ AGGLO de cette décision.

#### **AUTORISE**

Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire

## **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/02 : RECRUTEMENT DU PROGRAMMISTE POUR LE DEVENIR DE LA BERGERIE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION POUR L'OUVERTURE DES PLIS**

Madame le Maire fait part que l'avis d'appel public à la concurrence, pour le recrutement d'un programmiste à propos du devenir de la Bergerie, a été publié dans la Manche Libre le 20 novembre 2021 et sur le site Internet <https://www.e-marchespublics.com> le 15 novembre 2021.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 17 décembre 2021 à 12h00.

Après en avoir délibéré, la commission ad'hoc, pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché de l'étude de programmation architecturale et technique de la Bergerie, est composée de :

Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Présidente de la commission ad'hoc

Membres : Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Fabienne LENOËL, Floriane VISART DE BOCARMÉ

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché d'étude de programmation architecturale et technique de la Bergerie dans la limite des crédits inscrits au budget.

## **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/03 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE SAINT CLAIR SUR L'ELLE**

Madame le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de l'Union des Commerçants et Artisans de Saint Clair sur l'Elle suite au spectacle de Noël organisé le 5 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte de verser une subvention de 500 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Saint Clair sur l'Elle.

Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal

## **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/04 : PLAN NEIGE 2021-2022**

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Municipal de septembre 2010 pour mettre en place avec le Conseil Départemental un plan neige sur le réseau routier départemental situé sur la commune.

La commune doit passer un marché avec une entreprise homologuée pour déneiger ces routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental et les voiries et parking communaux.

Monsieur Philippe GAILLARDON, adjoint chargé de la voirie, rappelle les délibérations 2020-N°12/01, 2021-N°03/05. Les devis de l'entreprise LAPLACE de Couvains avait été accepté pour l'hiver 2020-2021. En l'absence de besoins et l'entreprise maintenant ses tarifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise LAPLACE et tous documents afférents au dossier

Il est rappelé que l'entreprise ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

## **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/05 : POINT ET DÉCISIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, 3<sup>ème</sup> adjoint.

- Voirie :

- Achat de panneaux de signalisation :

Philippe GAILLARDON indique que la commission voirie a recensé 9 panneaux de signalisation très endommagés ou qui ont disparu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 880.55 € HT soit 1 056.66 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

- Débernage chemin de la fontaine et village l'Hyvet :

Philippe GAILLARDON indique la nécessité d'effectuer un débernage au chemin de la fontaine ainsi

qu'au village l'hyvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LEDUNOIS pour un montant de 1 425.00 € HT soit 1 710.00 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

- Atelier communal :

Philippe GAILLARDON indique la nécessité de nettoyer le site du futur atelier communal. Un devis a été demandé à l'association Conquérants et Bâisseurs pour un montant total de 844.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de Conquérants et Bâisseurs pour un montant total de 844.80 € et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

- Lotissement 'Bocage de l'Elle :

Philippe GAILLARDON indique avoir demandé des devis pour 3 panneaux publicitaires pour la promotion du lotissement communal 'Bocage de l'Elle'.

Un panneau sera posé au niveau du parvis de l'église et 2 panneaux sur le site du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise URBA SIGN pour un montant de 1 170.00 € HT soit 1 404.00 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

- Accessibilité :

- Maison des Associations :

Philippe GAILLARDON rappelle les travaux de mise en accessibilité avec un enrobé rouge sur le pourtour de la maison des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GRENTE pour un montant de 15 374.30 € HT soit 18 449.16 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Philippe GAILLARDON indique la nécessité de modifier les pieds de bardage en façade et en retour de tableaux de portes à la maison des associations pour ne pas bloquer la ventilation du bardage suite à la pose de l'enrobé autour du bâtiment. De plus, il est nécessaire de prévoir la fourniture et la pose de caillebotis entre les portes et le futur enrobé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise JOUANNE-LEFEVRE pour un montant de 1 080.25 € HT soit 1 296.30 € TTC (pour la coupe du bardage) et 464.55 € HT soit 557.46 € TTC (pour la fourniture et la pose de caillebotis) et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

- Passage entre la mairie et l'Espace France Services :

Philippe GAILLARDON rappelle les travaux de mise en accessibilité avec un enrobé rouge du passage situé entre la place de la 29<sup>ème</sup> division US et la place Guillaume le Conquérant. Cet enrobé est nécessaire pour l'accessibilité à l'Espace France Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GRENTE pour un montant de 15 237.00 € HT soit 18 284.40 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier

- Parking près du futur centre de secours :

Philippe GAILLARDON indique que l'accès, au parking communal près du futur centre de secours, ne doit plus être occupé par les poids-lourds. En effet, le revêtement n'est pas adapté pour les camions. Il est donc proposé la pose d'un portique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, accepte le devis de l'entreprise URBA SIGN pour un montant de 3 600.00 € HT soit 4 320.00 € TTC + 60 € HT soit 72 € TTC de frais de déplacement et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

○ Parking stade 'Cédric LEPLEY' :

Philippe GAILLARDON indique la nécessité d'installer un 'bloc parking' au niveau de l'entrée du chemin qui mène aux vestiaires du stade 'Cédric LEPLEY' pour éviter le stationnement des voitures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise URBA SIGN pour un montant de 220.33 € HT soit 264.40 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **ESPACE FRANCE SERVICES**

Madame le Maire donne la parole à Maryline VAUTIER, conseillère municipale.

Depuis son ouverture en septembre, la fréquentation augmente. Les demandes de carte grise, carte d'identité/passeport sont le plus demandées.

Un conseiller numérique départemental viendra tous les jeudis à compter du 16 décembre sur rendez-vous pour indiquer aux personnes comment utiliser les outils informatiques (ordinateurs, smartphone, tablette,...). Des séances de traitement de texte pourront être proposées également.

Une agente d'accueil autonomie départemental vient également effectuer des permanences sur rendez-vous dans les locaux de l'Espace France Services. Elle conseille, informe et accompagne l'entourage de la personne âgée et/ou en situation de handicap et ses proches.

### **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/06 : ESPACE FRANCE SERVICES : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal :

Vu la décision de démission de l'agent de l'Espace France Services à 6 h semaine au 1<sup>er</sup> janvier 2022,  
Vu l'accord de l'agent de l'Espace France Services à 18h semaine de passer à 24h semaine,

Madame le Maire propose au conseil municipal,

La création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, d'un emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion administrative relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24h/35H.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.
- De saisir le comité technique du centre des gestion de la Manche pour la suppression des deux postes à 6h et 18h.

### **POINT SUR LES LOCATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- Maison de santé de l'Elle :

Madame le Maire informe qu'une psychologue est installée depuis le 15 novembre dans un cabinet de la maison de santé de l'Elle pour 2.5 jours par semaine.

- Auto-école :

Par décision de la Préfecture, Madame le Maire informe que l'auto-école est fermée. Un mandataire judiciaire a été missionné pour trouver un repreneur.

- Logement au-dessus de la Poste :

Le logement n°1 au-dessus de la poste sera libre à compter du 10 décembre 2021.

### **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/07 : MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE : DÉPART D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ**

Madame le Maire indique que la kinésithérapeute quitte la maison de santé de l'Elle au 18 décembre 2021. N'ayant pas trouvé de remplaçant, elle propose son matériel et équipements médicaux à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de racheter le matériel et équipements médicaux.

## DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/08 : EXÉCUTIONS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2022, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de l'exercice 2022, sur le budget général et le budget annexe « Lotissement Bocage de l'Elle », dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ainsi que le prévoit la réglementation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget général et des budgets annexes.

### CÉRÉMONIES A VENIR

Au vu de la situation sanitaire, il ne sera pas organisé de cérémonie des vœux en janvier 2022.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### - Horaires d'ouverture des déchèteries au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Madame le Maire informe de la modification des horaires d'ouverture des déchèteries au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et notamment celle de St Clair sur l'Elle avec l'instauration « d'horaires d'hiver » avec une fermeture à 17h au lieu de 18h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, considérant la moindre fréquentation en période hivernale.

#### - Travaux d'assainissement :

Madame le Maire informe que la rue de la libération sera fermée à la circulation du croisement avec la rue du ferage jusqu'à la sortie d'agglomération en direction de St Jean de Savigny à compter du 3 janvier 2022. L'entreprise SITPO effectuera des travaux de raccordement à l'assainissement collectif pour 2 maisons de St Clair sur l'Elle, pour la future caserne des pompiers et pour les habitations situées à la boutellerie à St Jean de Savigny. Les travaux dureront 6 semaines. Les accès à la maison des associations et aux services de l'agglomération resteront possibles.

#### - Frelons asiatiques :

La campagne de destruction des nids de frelons est désormais terminée. 9 nids ont été détruits à St Clair sur l'Elle sur la période allant du 12 juillet au 2 novembre.

Madame le Maire indique qu'il est tout de même recommandé d'informer la mairie en cas de découverte d'un nid afin qu'il soit recensé.

#### - Campagne de vaccination :

Madame le Maire informe d'une nouvelle campagne de vaccination cantonale à la mairie de Pont-Hébert du 3 décembre au 21 décembre. Certaines dates sont sur rendez-vous au 02 33 77 10 12.

### Tour de table

- Fabienne LENOËL remercie tous les présents samedi 4 décembre pour l'installation des décorations et illuminations de Noël.

- Philippe GAILLARDON indique que les chemins communaux ont été éparés.

- Stéphane LECHANOINE demande où vont être repositionnés les containers à verre après le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est demandé d'étudier les endroits opportuns.

- Anne-Marie RABEC remercie tous les conseillers municipaux pour la distribution des 645 bons d'achats aux personnes de 67 ans et +. Ils ont été utilisés chez 9 commerçants différents.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire a décidé de clore la séance.